

■ **To Kioplast Sàrl**, à Genève, CH-660-1175007-6, création, gestion, exploitation, achat et vente de cafés, bars et restaurants (FOSC du 12.11.2007, p. 9/4194654). La part de l'associé gérant Ahr Grégory a été réduite de CHF 20'000 à CHF 10'000 et cédée à concurrence de CHF 10'000 à Noverraz Francis, de Cully, à Genève, nouvel associé pour une part de CHF 10'000. Les 2 parts de CHF 10'000 chacune sont divisées en 200 parts de CHF 100; par conséquent, Ahr Grégory et Noverraz Francis sont dorénavant associés pour 100 parts de CHF 100 chacun. Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Communication aux associés: par lettre, téléfax ou email. Nouveaux statuts du 28.01.2008. Gérants: les associés Noverraz Francis, président, et Ahr Grégory, lesquels signent collectivement à deux; les pouvoirs du second sont modifiés dans ce sens.

Journal no 1617 du 01.02.2008
(04327420 / CH-660.1.175.007-6)